

Pouvoir d'agir : faciliter le pouvoir d'agir des personnes accompagnées

Public

Professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire ou associatif.

Prérequis

Aucun.

Objectifs

Mettre en œuvre les principes du Pouvoir d'agir et les conditions favorables à la participation des personnes

Modifier sa posture d'accompagnement : renforcer l'écoute active et sortir de la place d'expert, de « sauveur »

Utiliser des outils qui facilitent la mobilisation et l'expression des personnes

Appliquer la méthode en 4 axes pour faciliter la mise en mouvement des personnes accompagnées

Programme

L'approche centrée sur le Pouvoir d'agir des personnes accompagnées

- Contexte d'intervention, regard critique sur les pratiques et ses limites (sentiment d'usure, d'impuissance)
- Définition, témoignages, et principes fondamentaux du Pouvoir d'agir
- Les conditions favorables à la participation des personnes

Modifier sa posture d'accompagnement :

- Les facteurs clés de l'Ecoute active, si importante et si complexe
- D'une place d'expert à un rôle de facilitateur
- Triangle de Karpman : fonctionnement des 3 rôles, conséquences dramatiques et clés pour en sortir

Outils facilitant la mobilisation et l'expression des personnes :

- Découverte et utilisation d'outils variés : facilitation graphique, post-it, photolangage, échelles ou cartes d'émotions et besoins, balle et tickets de parole...
- Techniques d'animation, en accompagnement individuel ou collectif

La méthode en 4 axes pour résoudre un problème ou atteindre un changement :

- Posture et technique pour faire énoncer un seul problème précis, concret, que la personne rencontre
- Représentation graphique des acteurs concernés de près ou de loin par ce problème, nature des liens, enjeux de chacun, personnes ressources
- Liste de toutes les solutions possibles, tri et priorisation pour définir précisément une seule action concrète, réalisable à 100%, sans condition préalable, proche du moment présent
- Tenter, expérimenter et apprendre de cette démarche

Option : possibilité d'un accompagnement individuel en distanciel post-formation (2x 45 mn) entre 1 et 3 mois après la fin de formation (nous contacter).

Méthodes et modalités pédagogiques

En présentiel.

Recueil des attentes.

Tour de table.

Apports théoriques dynamiques et participatifs – Remise d'un livret pédagogique.

Pédagogie active : exercices, mises en situation, activités de remémoration, facilitation graphique, vidéos, jeux...

Modularité du travail : individuel, binôme, sous-groupes, collectif.

Analyse des situations vécues et échanges de pratique. Formation expérientielle.

Plan d'action pour mettre en œuvre les objectifs opérationnels en situation professionnelle.

Modalités et délai d'accès

Modalités d'accès : Inscription en individuel à effectuer sur le site de l'ITS, dans la page de la formation, en cliquant sur le bouton « S'inscrire en inter ».

Délai d'accès : Au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation, sous réserve de places disponibles. Nous contacter si ce délai ne peut pas être respecté.

INTER/INTRA/Sur-Mesure

Durée : 3 jours (21 heures)

N° référence : 1540

Inter

Dates : 20-21 mai et 10 juin 2026

Coût : 756 € par personne, soit 36 euros par heure.

Lieu : à l'ITS Tours – 17 rue Groison – 37100 TOURS

Intra

Lieu : dans votre structure

Dates et coût : nous contacter.

Sur-mesure

Vous souhaitez adapter ce programme à vos besoins ? Contactez notre équipe pédagogique dont la spécialité est la conception de solutions de formation sur-mesure.

Animation

Formatrice en ESMS, titulaire d'un DEES.

Nombre de participants

Min : 3 | Max. : 12

Modalités d'évaluation

Evaluation de l'atteinte des objectifs en début et en fin de formation.

Evaluation de satisfaction.

Votre contact

Pôle Formation Continue, Conseil et VAE

Hélène TESSON

02 47 62 33 36

formation.continue@its-tours.com

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse : referent.handicap@its-tours.com

N° de Déclaration d'Activité : 24 37 00082 37

Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

Mise à jour du 16/01/26 v4